

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 9 JUILLET 2012 à 20 H 30

Convocation : 02/07/2012

Affichage : 16/07/2012

Etaient présents : M. Grégoire DURANT, Maire
Mmes Rosaline COULON, Josette PAILLARD, MM. Christophe FERRAND et Alain GOUNAND, Adjoint
Mmes Danielle BOURGEOIS, Catherine JEANDENANS, Samira OUDET
MM. Florian DARCQ, Olivier LONGIN et Stephen MARTIN, conseillers

Secrétaire de séance : Mme Josette PAILLARD

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Plan communal de sauvegarde (intervention préfecture)
Location appartement 2 Place Arthur Gaulard
Validation concours agent technique
Subventions associations
Location local commercial

BATIMENT

Démolition hangar devant l'école – Choix de l'entreprise

QUESTIONS DIVERSES

Après lecture par le Maire du compte rendu du procès verbal du 11 juin 2012, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

Plan communal de sauvegarde (intervention préfecture)

Conformément à la loi, la commune doit établir deux documents : un **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** et un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Ces documents destinés aux concitoyens récapitulent et définissent les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappellent les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence. Ils énoncent les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y faire face (PC crise, hébergement, etc..).

Notre commune est confrontée à différents risques comme les inondations (PPRI), le transport de matières dangereuses (gaz par canalisation) ainsi que le risque tempête.

M. le Maire demande à l'ensemble du Conseil de surseoir à ce sujet qui sera reporté en septembre, car l'agent de la Préfecture qui devait intervenir pour présenter la démarche a eu un contre temps.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le report en septembre de ce dossier.

Location appartement 2 Place Arthur Gaulard

Mme Paillard fait part de la visite de cet appartement par Mme MONNOT qui confirme vouloir le louer. Un état des lieux a été rédigé sur place. Un bail a été établi pour un montant de loyer de 490 € mensuel hors charges.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, valident le bail et autorise le Maire à le co-signer avec Mme MONNOT.

Validation examen professionnel agent technique

M. Le Maire informe le Conseil que Nicolas RICHARD a passé et réussi avec succès l'examen professionnel d'agent technique 1^{ère} classe.

Le Conseil à l'unanimité, accepte de nommer Nicolas RICHARD sur ce nouveau grade, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Subventions associations

Suite à leur sollicitation et après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association de Saint-Vincent de Paul d'Orchamps pour l'année 2012, celle-ci ayant un lien direct avec la commune par la distribution de repas à quelques familles de Dampierre.

Compte tenu de cette subvention, le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de la Banque alimentaire de Champagnole représenté localement par Saint-Vincent de Paul.

Par ailleurs, compte tenu de la bonne gestion de l'association Jura Nord Foot, de la formation du club pour les jeunes et des bons résultats obtenus cette année (Coupe du Jura), M. Christophe FERRAND propose de leur verser une subvention exceptionnelle pour 2012 d'un montant de 400 euros en complément des 16 € attribués par licencié de Dampierre.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Le Président de la pétanque a annoncé à M. le Maire lors d'un entretien récent qu'il ne solliciterait pas de subvention pour le moment en attente du nouveau bureau. Un point sera donc fait à la rentrée, y compris pour la gestion du boulodrome selon l'évolution de l'association. Le cas échéant la gestion du boulodrome sera reprise par la commune pour de la pratique « loisirs ».

Location local commercial

M. Christophe FERRAND fait part de la demande de Nat-Couture, auto-entrepreneur, qui souhaiterait déplacer son activité pour la développer et bénéficier du local acheté récemment par la commune (ancienne fleuriste). Pour l'aider à concrétiser ce projet, il propose au Conseil d'offrir la gratuité du loyer sur une période donnée afin de vérifier si l'activité est viable.

M. le Maire précise que cette « aide financière » entre bien dans le champ de la compétence économique de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- la gratuité du loyer sur une période de 6 mois.
- de fixer le montant du loyer mensuel à 150 euros à partir du 7^{ème} mois si son activité est viable.

BATIMENT

Démolition hangar devant l'école – choix de l'entreprise

M. le Maire informe le conseil des demandes de plusieurs devis pour la démolition du hangar devant l'école pendant les vacances d'été.

Deux entreprises ont répondu, mais une seule peut intervenir en août. Compte tenu des offres reçues, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité décident de décaler les travaux pendant les vacances de la Toussaint, donnent mandat au Maire pour poursuivre la consultation puis choisir l'entreprise la moins-disante et l'autorisent à signer le devis correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire propose d'inclure une partie privative extérieure (stationnement, cours) dans le bail pour l'appartement Rue de Dole et de fixer le prix du loyer à 540 euros à partir du 1^{er} août 2012, celui-ci étant attribué à M. Nicolas RICHARD.

- M. le Maire propose de reconduire la mise à disposition d'une partie des locaux de l'école à Emmanuelle BARBE pour assurer une remise à niveau avant la rentrée puis l'aide aux devoirs pendant l'année scolaire 2012-2013, avec utilisation du matériel, l'assurance étant à sa charge. Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

- Un devis a été demandé à l'entreprise EMCO de Dampierre pour un tapis à mettre dans l'entrée de la poste. Celui-ci est accepté pour le montant de 124.68 €

- Suite à la demande de certains résidents du Foyer-logement, la mise en place d'un deuxième banc vers la place Vautrot se fera dans les meilleurs délais.

- Une réunion concernant le Foyer logement sera programmée à la rentrée avec les Maires des différentes communes pour faire le point sur les démarches demandées suite aux difficultés financières rencontrées ces dernières années (étude à mener avec l'IRTS ou BE privé).

- M. Alain Gounand nous fait part d'un devis pour remplacer une vitre cassée par les agents communaux lors de la tonte aux Minerais. Le devis s'élève à 178.52 euros.

- M. Alain GOUNAND nous informe avoir reçu deux devis pour les ouvertures des ateliers municipaux. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'offre la mieux disante de l'entreprise D2C pour un montant de 3 587.52 euros.

M. FERRAND souhaite qu'une demande soit faite au SICTOM concernant les arrêts maladie des employés qui sont très nombreux. Cette demande sera faite lors de la prochaine réunion au SICTOM par les membres délégués.

Mme Danielle BOURGEOIS souhaite que l'on fasse enlever les affiches mises par « La Trifouillette », qui dégradent le paysage, d'autant plus qu'aucune autorisation n'a été demandée.

Mme Catherine JEANDENANS indique que deux familles sont en attente de jeux à Châteauneuf. Il est rappelé que ces installations n'ont pas été annulées mais seulement reportées. Leur coût étant relativement important, elles doivent bien

correspondre aux attentes des riverains. Il faut donc définir précisément les besoins avant de réaliser les travaux.

Mme Catherine JEANDENANS demande que l'on indique bien les nouveaux horaires de la trésorerie sur le prochain bulletin.

Mme PAILLARD est chargée de contacter plusieurs entreprises pour la pose de rampes d'escaliers à la salle polyvalente en conformité avec les normes PMR (une rampe de chaque côté). En complément la rampe centrale sera remise en place par les agents.

M. Christophe FERRAND nous informe qu'un devis a été demandé pour la mise en réseau de tous les ordinateurs de l'école. Cette mise en place étant de l'ordre de 4 000 € elle sera réétudiée à la prochaine rentrée en lien avec les enseignants.

Prochaine séance le 10 septembre 2012

La séance est levée à 22 H 55

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro